

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

REMISE DE DIPLÔMES AUX POMPIERS DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Sainte-Marie, 9 mai 2016 – C'est avec beaucoup de fierté que la MRC de La Nouvelle-Beauce a procédé le 6 mai 2016 à la remise de diplômes aux pompiers ayant complété le cours Pompier 1 ainsi que certains ayant complété les programmes d'opérateur d'autopompe, de matières dangereuses opération et de Pompier 2.



Cette activité tenue en présence d'élus de Nouvelle-Beauce, du directeur général de l'École nationale des pompiers du Québec, M. Jacques Proteau, et de proches de chaque pompier a eu lieu au Centre municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon. Au total, 47 pompiers ont reçu 86 diplômes attestant de la réussite de leur formation. Ces pompiers provenaient des municipalités de la Nouvelle-Beauce ainsi que des municipalités de Saint-Sylvestre, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Odilon et de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

Soulignons que le programme de formation Pompier 1 est obligatoire pour exercer le métier de pompier au Québec dans les municipalités de moins de 25 000 habitants. D'une durée de 255 heures, cette formation permet d'acquérir des compétences de base pour combattre les incendies et d'intervenir en présence de matières dangereuses. Les programmes d'opérateur d'autopompe et de matières dangereuses opération sont des formations de 30 heures chacune qui complètent les compétences des pompiers et sont essentielles pour effectuer certaines tâches. Finalement, le programme Pompier 2 comporte 120 heures de formation.

Grâce à une entente avec l'École nationale des pompiers du Québec, la MRC de La Nouvelle-Beauce dispense la formation Pompier 1, Pompier 2 et les programmes de spécialité sur son territoire, et ce, selon les exigences prescrites en matière de formation des pompiers par le gouvernement du Québec. De plus, la MRC peut accueillir des pompiers de l'extérieur de son territoire aux formations qu'elle dispense.

Les nouveaux diplômés viennent joindre les autres collègues de la Nouvelle-Beauce qui sont déjà à l'emploi des municipalités, à titre de pompier à temps partiel.

La MRC de La Nouvelle-Beauce félicite chaque récipiendaire pour les efforts consentis pour compléter la formation et leur souhaite bon succès dans leur fonction auprès des services de sécurité incendie de leur municipalité respective.

– 30 –